

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.09.01_04**

Le premier septembre deux mil vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB - Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Bernard FUMEY - Jean- Pierre MARGUERIE- - Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) - Virginie GARDET.

Date de convocation : le 27/08 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250901-2025090104-DE



Rapporteur : François RIEU

**DÉLIBÉRATION 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROJET DE CRÉATION
D'UNE AIRE DE CAMPINGS CARS- VANS. ACCORD DE PRINCIPE.**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de camping-cars – vans-fourgons aménagés en lieu et place de la SABLÀ qui devrait être démolie courant octobre.

Considérant que le projet vise à répondre à un besoin sur le territoire, qui vise à proposer des infrastructures adaptées pour les campings caristes-vans ;

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	
Contre	
Pour	14

→ **DONNE** son accord de principe pour la création d'une aire de camping-cars sur le parking de la base de loisirs après démolition de la SABLÀ, pour permettre l'engagement des études et le lancement des consultations nécessaires au projet.

→ **ACCEPTE** que l'aire comporte les éléments suivants :

- Emplacements de stationnement pour campings cars vans et fourgons aménagés.

- Bornes de service pour l'aménagement en eau potable.
 - Dispositif de vidange des eaux usées et des eaux noires.
 - Bornes électriques.
- **ACCEPTE** que la gestion soit confiée à un prestataire qui assurera notamment la gestion des réservations et de la facturation. Une convention sera établie pour définir les conditions de cette gestion.
- **DONNE** son accord à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des autorités régionales et départementales compétentes et tous autres sources de subventions.

A GRIGNON, le 1er septembre 2025
Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

